



COMMUNE DE COURTEPIN  
GEMEINDE COURTEPIN

Secrétariat / Sekretariat  
Route de Fribourg 42  
1784 Courtepin  
026 684 18 34 - [adm@courtepin.ch](mailto:adm@courtepin.ch)

## Législature 2021-2026

Message no 4 du Conseil communal au Conseil général  
du 15 décembre 2021

## Budget ordinaire 2022

### 1. Introduction et objet du message

Le Conseil communal vous soumet le budget ordinaire 2022 qu'il a élaboré conformément à la législation sur les finances communales fribourgeoises, selon le nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Les prévisions sont les suivantes :

Total des charges	CHF 22'432'109.00
Total des revenus	CHF 22'765'376.00
Résultat (excédents de revenus)	CHF 333'267.00

Le budget 2022 est bénéficiaire de CHF 333'267.-, respectivement 1.46% des revenus totaux. Ces prévisions positivement orientées s'appuient principalement sur des attentes d'entrées fiscales à la hausse de la part des personnes morales.

### 2. Conclusion

Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver le budget ordinaire 2022 de la Commune de Courtepin.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 22 novembre 2021

### Au nom du Conseil communal

Le Syndic :

  
Martin Moosmann



La Secrétaire communale :

  
Anne Rochat